

RÈGLEMENT DU TRAIL DE LA SAINTE-BAUME – ÉDITION 2027



A

B

du 06 au 07_03_27 trail de
**la sainte
Baume**
19ème édition

L'Ultra Baume	100k	5500D+
La Grande Baume	53k	3100D+
La Boucle Cugeoise	27k	1700D+
La SkyBaume	15k	930D+
La Manon des Sources	17k	700D+
Le trail des Minots	1.2 à 3.2k	20 à 160D+

 VILLE DE
CUGES-LES-PINS

 MANIFESTATION
CUGESNOISE

 TSB

 TRAIL CLUB
DE PROVENCE

SOMMAIRE

PRESENTATION	3
Article 1 – ORGANISATION	3
Article 2 – EPREUVES	3
CONDITIONS	4
Article 3 – CONDITIONS GENERALES	4
Article 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION	4
Article 5 – TARIFS DES INSCRIPTIONS.....	5
Article 6 – DOCUMENTS JUSTIFICATIFS.....	6
ORGANISATION GENERALE	7
Article 7 – LES PARCOURS	7
L’ULTRA BAUME – 100 KM 5500 MD+	7
LA GRANDE BAUME – 55.5 KM 3150 MD+	8
LA BOUCLE CUGEOISE – 26.5 KM 1700 MD+	9
LA MANON DES SOURCES – 17 KM 700 MD+	10
LA SKYBAUME – 15 KM 930 MD+	11
LE TRAIL DES MINOTS – 1.6 à 3.2 KM 80 à 160 MD+	11
Article 8 – MATÉRIEL OBLIGATOIRE – OBLIGATIONS – RESPONSABILITÉS	12
Article 9 – RETRAIT DES DOSSARDS	14
Article 10 – PROGRAMME	15
Article 11 – BARRIÈRES HORAIRES	17
Article 12 – ASSISTANCE PERSONNELLE	18
Article 13 – Nouveauté : CHALLENGE INTERCLUB	18
Article 14 – RÉCOMPENSES	19
Article 15 – ABANDON - ASSISTANCE MÉDICALE	20
Article 16 – MODIFICATION PARCOURS - ANNULATION – REMBOURSEMENT	21
Article 17 – ASSURANCE	22
Article 18 – RÉCLAMATION	22
Article 19 – PARC REGIONAL ET RESPECT DE L’ENVIRONNEMENT	23
Article 20 – DROIT A L'IMAGE	24
Article 21 – DONNÉES PERSONNELLES ET RGPD	24



PRESENTATION

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le Trail de la Sainte Baume est organisé par le Club Trail Club de Provence (TCP), dont le siège social est situé 801 Route de Mimet, 13109 Simiane Collongue.

www.trailclubdeprovence.org

ARTICLE 2 – EPREUVES

Le Trail de la Sainte Baume est un évènement qui regroupe l'organisation de 5 courses à pied en montagne, au travers du massif de la Sainte Baume et au départ de Cuges Les pins.

Ces courses sont ouvertes à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non :

- L'Ultra Baume – 100 KM | 5500 MD+
- La Grande Baume – 55.5 KM | 3150 MD+
- La Boucle Cugeoise – 26.5 KM | 1700 MD+
- La Manon des Sources – 17 KM | 700 MD+
- La Skybaume – 15 KM | 930 MD+
- Le Trail des Minots – 1.2, 1.6 et 3.2 KM | 20, 80 et 160 MD+



CONDITIONS

ARTICLE 3 – CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à lire et se soumettre à ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des Organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de ce règlement. Les concurrents s'engagent expressément à respecter scrupuleusement les consignes et règles sanitaires mises en place par l'Organisateur et précisées dans le présent règlement.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le nombre de coureurs est limité par course :

- L'Ultra Baume : 300
- La Grande Baume : 380 participants
- La Boucle Cugeoise : 570 participants
- La Manon des Sources : 410 participants
- La SkyBaume : 400 participants
- Le Trail des Minots : 40 participants

Les courses sont ouvertes aux catégories suivantes :

- L'Ultra Baume (100 KM) : à partir de la catégorie ESPOIRS
- La Grande Baume (55.5 KM) : à partir de la catégorie ESPOIRS
- La Boucle Cugeoise (26.5 KM) : à partir de la catégorie ESPOIRS
- La Manon des Sources (17 KM) : à partir de la catégorie JUNIORS
- La SkyBaume (15 KM) : à partir de la catégorie JUNIORS
- Le Trail des Minots (1.2, 1.6 et 3.2 KM) : ouvert aux enfants de 10 à 15 ans

[Les différentes catégories sont définies par la FFA](#)



ARTICLE 5 – TARIFS DES INSCRIPTIONS

- **L'Ultra Baume** – 100 KM | 5500 MD+
 - 100€ pour les 100 premiers inscrits
 - 115€ pour les 100 suivants
 - 130€ pour les 100 restants
- **La Grande Baume** – 55.5 KM | 3150 MD+
 - Tarif unique de 60€
- **La Boucle Cugeoise** – 26.5 KM | 1700 MD+
 - Tarif unique de 31€
- **La Manon des Sources** – 17 KM | 700 MD+
 - Tarif unique de 20€
- **La Skybaume** – 15 KM | 930 MD+
 - Tarif unique de 18€
- **Le Trail des Minots** – 1.2, 1.6 et 3.2 KM | 20, 80 et 160 MD+
 - Gratuit !



ARTICLE 6 – DOCUMENTS JUSTIFICATIFS

Les documents à fournir (licences ou PPS) sont à télécharger sur votre fiche personnelle au moment de l'inscription.

Conformément à l'article II-A-4 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence l'article L231-2-1 du code du sport, est conditionnée à la présentation :

- D'une **licence Athlé Compétition, Athlé Running**, ou d'un titre de participation **Pass Running délivrés par la FFA** en cours de validité à la date de notre manifestation
 - Ou d'une **licence sportive en cours de validité** à la date de manifestation délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied ou du sport en compétition**.
- Du **Parcours Prévention Santé (PPS)** – Votre PPS est valable 3 mois, vous devrez réaliser votre PPS à partir du : **01/12/2026**. Si vous avez déjà un numéro d'attestation PPS, il vous faudra à nouveau suivre le parcours de prévention santé à partir de cette date.
- **Le certificat médical n'est plus accepté pour les courses ayant lieu après le 1er Septembre 2024.**
- Vous devrez fournir le numéro de votre dernier PPS (moins de 3 mois) pour valider votre inscription.
- **Licenciés FFA et mineurs, pas besoin du PPS**
 - Pas de changement pour les licenciés FFA, on valide votre inscription automatiquement avec votre **numéro de licence**.
 - Pas de changement pour les mineurs, votre questionnaire de santé est à compléter dans votre procédure d'inscription sur votre compte personnel SPORTIPS.fr

***Les licences étrangères ne sont pas acceptées.** Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.*



En l'absence de l'un de ces documents, **aucun dossard ne sera remis au coureur, qui ne pourra donc pas prendre le départ d'une course.**

ORGANISATION GENERALE

ARTICLE 7 – LES PARCOURS

L'ULTRA BAUME – 100 KM | 5500 MD+

Boucle intégrale autour du massif mythique de la Sainte-Baume, ce trail est une épreuve de vérité pour traileurs aguerris. De la Forêt ancienne, aux crêtes calcaires vertigineuses du Joug de l'Aigle (1 148m), le parcours enchaîne montées sèches, singles techniques et panoramas époustouflants sur la Méditerranée et les Alpes du Sud.

Un terrain exigeant et varié, des paysages d'une beauté sauvage : ce trail n'est pas une course, c'est une aventure inoubliable au cœur de la Provence mystique.

Êtes-vous prêt à relever le défi ?

Infos pratiques :

- Départ : 07h00, le Samedi 06/03/2027
- Distance : 100 KM
- Dénivelé : 5500 MD+
- Ravitaillements et barrières horaires : 5 ravitaillements vous seront proposés
 - RAV1 – L'Espigoulier - KM 15.5 - 1200 MD+
 - Barrière horaire : 10h15
 - RAV2 – L'église Plan d'Aups - KM 37.5 - 2500 MD+
 - Barrière horaire : 15h15
 - RAV3 – L'hostellerie - KM 51.3 - 3400 MD+
 - Barrière horaire : 19h00
 - RAV4 – Le gros chêne - KM 64.5 - 4100 MD+
 - Barrière horaire : 22h00
 - RAV5 – Riboux - KM 85.6 - 5000 MD+
 - Barrière horaire : 02h30 (le dimanche)
- Temps de course max : 23h, soit jusqu'à Dimanche à 06h00
- Nombre de participants max : 300
- Catégorie minimum : ESPOIRS



PAS DE BALISAGE SUR L'ULTRA BAUME, le parcours sera réalisé en itinérance il est donc IMPÉRATIF d'avoir la trace du parcours sur sa montre.



Au départ du village de Cuges-Les-Pins, La Grande Baume est un parcours technique et exigeant qui vous fera démarrer par une ascension d'environ 700 MD+ sur 8 KM jusqu'au Pas du Cugens, pour ensuite redescendre via le Vallon des Crides et contourner le Pic de Bertagne, en passant au KM 11.6 au premier ravitaillement « RAV1 – Barre de pins de Simon ». Vous rejoindrez ensuite le Col et le Pic de Bertagne avec une seconde ascension d'environ 400 MD+ sur 2 KM après quoi vous redescendrez progressivement vers le Col du Fauge puis le Col de l'Aigle sur environ 2 KM et 400 MD -. Vous regagnerez ensuite la crête de la Sainte Baume par le Grand Vallon avec environ 300 MD+. Puis, viendra la descente vers Plan d'Aups et ensuite l'Hostellerie de la Sainte Baume pour rejoindre votre deuxième ravitaillement « RAV2 – Le Gros Chêne » au KM 24.1. Une ascension d'environ 500 MD+ vous permettra d'atteindre la crête de la Sainte Baume par le Col du Saint-Pilon puis son sommet, le Juc de l'Aigle qui culmine à 1148m. Vous passerez ensuite le Signal des Béguines puis le Pas de Villecroze puis redescendrez jusqu'au lieu-dit Paneyrolle, pour atteindre plus loin à Riboux votre troisième et dernier ravitaillement « RAV3 – Riboux ». Il vous faudra ensuite regagner le Col du Saint-Pilon avec une montée d'environ 400MD+ sur 3KM, pour ensuite longer la crête pendant 4KM et enfin entreprendre la redescente vers Cuges sur environ 8KM et 600 Md-

Infos pratiques :

- Départ : 06h15, le Dimanche 07/03/2027
- Distance : 55.5 KM
- Dénivelé : 3150 MD+
- Ravitaillements et barrières horaires : 3 ravitaillements vous seront proposés
 - RAV1 - Barre de pins de Simon - KM 11.6 - 850 MD+
 - Barrière horaire : 08h45
 - RAV2 - Le Gros Chêne - KM 24.1 – 1625 MD+
 - Barrière horaire : 11h45
 - RAV3 - Riboux - KM 41.8 – 2450 MD+
 - Barrière horaire : 14h45
- Temps de course max : 11h15, soit jusqu'à 17h30
- Nombre de participants max : 380
- Catégorie minimum : ESPOIRS

Au départ du village de Cuges-Les-Pins, La Boucle Cugeoise est un parcours technique qui vous fera démarrer par une ascension d'environ 700 MD+ sur 8 KM jusqu'au Pas du Cugens, pour ensuite redescendre via le Vallon des Crides et contourner le Pic de Bertagne, en passant au KM 11.6 au premier ravitaillement « RAV1 – Barre de pins de Simon ». Vous rejoindrez ensuite le Col et le Pic de Bertagne avec une seconde ascension d'environ 400 MD+ sur 2 KM, après quoi vous redescendrez sur le flanc Sud de la Sainte-Baume par les Cols du Fauge et de l'Aigle, sur 4KM et près de 400 Md- jusqu'à rejoindre le Grand Vallon. Vous entamerez alors la troisième et dernière ascension du parcours sur 2KM et 400 Md+ pour remonter sur la crête. A ce stade il vous restera environ 8 KM principalement en descente en commençant d'abord par rejoindre votre second et dernier ravitaillement « RAV2 – Grand Vallon » au KM 21. Enfin, une dernière et longue descente d'environ 5KM et 500 MD- vous fera franchir la ligne d'arrivée à Cuges-Les-Pins !

Infos pratiques :

- Départ : 09h00, le Dimanche 07/03/2027
- Distance : 26.5 KM
- Dénivelé : 1700 MD+
- Ravitaillements et barrières horaires : 2 ravitaillements vous seront proposés
 - RAV1 - Barre de pins de Simon - KM 11.6 - 850 MD+
 - Barrière horaire : 11h45
 - RAV2 - Grand Vallon - KM 21 - 1660 MD+
 - Barrière horaire : 14h30
- Temps de course max : 06h45, soit jusqu'à 15h45
- Nombre de participants max : 570
- Catégorie minimum : ESPOIRS

Au départ du village de Cuges-Les-Pins, La Manon des Sources vous fera découvrir l'environnement Cugeois et vous donnera un premier aperçu du Massif de la Sainte-Baume, en démarrant par une belle ascension de 400 MD+ sur environ 3 KM. Vous poursuivrez ensuite en montée progressive en passant par la Citerne puis la DFCI pour rejoindre l'unique ravitaillement du parcours au KM 11.9 « RAV1 - Grand Vallon ». Vous finirez le parcours par une belle descente de presque 500 MD- sur 5 KM pour franchir la ligne d'arrivée à Cuges-Les-Pins !

Infos pratiques :

- Départ : 10h30, le Dimanche 07/03/2027
- Distance : 17 KM
- Dénivelé : 700 MD+
- Ravitaillements et barrières horaires : 1 ravitaillement vous sera proposé
 - RAV1 - Grand Vallon - KM 11.9 - 630 MD+
 - Barrière horaire : 13h30
- Temps de course max : 04h15, soit jusqu'à 14h45
- Nombre de participants max : 410
- Catégorie minimum : JUNIORS

LA SKYBAUME – 15 KM | 930 MD+

Au départ du village de Cuges-Les-Pins, la SkyBaume est un nouveau format de course sur le TSB, typé « KV » (kilomètre vertical) qui consiste à effectuer une montée sèche sur une courte distance, et qui vous permettra de rejoindre la crête de la Sainte-Baume en un peu moins de 7 KM et surtout près de 900 MD+, avec des pentes à plus de 30%. Vous redescendrez ensuite sur Cuges-Les-Pins pour franchir la ligne d'arrivée !

Infos pratiques :

- Départ : 14h, le Samedi 06/03/2027
- Distance : 15 KM
- Dénivelé : 930 MD+
- Ravitaillements :
 - Ravitaillement liquide KM 9.5 – 920 MD+
- Temps de course max : 4h00, soit jusqu'à 18h00
- Nombre de participants max : 400
- Catégorie minimum : JUNIORS

LE TRAIL DES MINOTS – 1.6 A 3.2 KM | 80 A 160 MD+

Au départ du village de Cuges-Les-Pins, le Trail des Minots permettra aux plus jeunes d'avoir un premier aperçu d'une course typée « trail » sur différentes distances selon l'âge. En allant de 1.2km jusqu'à 3.2km avec quelques ascensions dans la forêt.

Infos pratiques :

- Départ : 09h30, le Dimanche 07/03/2027 et podiums à 10h45
- Distance et Dénivelé : Selon la tranche d'âge les parcours seront différents
 - 10-11 ans => 2 boucles de 600 M et 10 MD+ (soit 1.2 KM pour 20 MD+)
 - 12-13 ans => 1 boucle de 1.6 KM et 80 MD+
 - 14-15 ans => 2 boucles de 1.6 KM et 80 MD+ (soit 3.2 KM pour 160 M D+)
- Ravitaillements : Aucun ravitaillement sur le parcours (ravitaillement à l'arrivée)
- Barrières horaires : Aucune
- Nombre de participants max : 40
- Catégorie minimum : ouvert aux enfants de 10 à 15 ans



ARTICLE 8 – MATÉRIEL OBLIGATOIRE – OBLIGATIONS – RESPONSABILITÉS

Tout coureur prenant le départ d'une course devra être équipé du matériel obligatoire suivant sur l'intégralité de la course. Avant tout, ce matériel est obligatoire pour votre sécurité !

COURSE	OBLIGATOIRE	RECOMMANDÉ
L'ULTRA BAUME	Réserve d'eau d'au moins 1,5L Veste coupe-vent imperméable (K-WAY non autorisé) Gobelet Roadbook Trace sur la montre Pantalon ou collant Lampe Frontale Batterie supplémentaire pour la frontale (ou piles) Vêtements adaptés aux conditions météorologiques Gants Tour de cou Un vêtement de rechange pour le haut du corps, à manches longues, en plus de sa première couche et de la veste imperméable Sifflet / Couverture de survie Téléphone portable chargé Paire de chaussures adaptée au trail en montagne Réserve alimentaire (barres, gels...)	Batterie externe pour recharge de montre Crème anti-frottements Casquette ou tour de cou Lunettes de soleil Bande adhésive large (strapping)
LA GRANDE BAUME	Gobelet Réserve d'eau d'au moins 1,5L Lampe Frontale Veste coupe-vent imperméable (K-WAY non autorisé) Vêtements adaptés aux conditions météorologiques Sifflet / Couverture de survie Téléphone portable chargé Paire de chaussures adaptée au trail en montagne Réserve alimentaire (barres, gels...)	Casquette Lunettes de soleil Crème anti-frottements Gants Bande adhésive large (strapping)
LA BOUCLE CUGEOISE	Gobelet Réserve d'eau d'au moins 1L Veste coupe-vent imperméable (K-WAY non autorisé) Vêtements adaptés aux conditions météorologiques Sifflet / Couverture de survie Téléphone portable chargé Paire de chaussures adaptée au trail en montagne Réserve alimentaire (barres, gels...)	Gants Crème anti-frottements Casquette ou tour de cou Lunettes de soleil Bande adhésive large (strapping) Veste imperméable

LA MANON DES SOURCES	Gobelet Réserve d'eau d'au moins 500mL Vêtements adaptés aux conditions météorologiques Sifflet / Couverture de survie Téléphone portable chargé Paire de chaussures adapté au trail en montagne Veste coupe-vent Réserve alimentaire (barres, gels...)	Gants Casquette ou tour de cou Lunettes de soleil Bande adhésive large (strapping) Veste imperméable
LA SKYBAUME	Gobelet Réserve d'eau d'au moins 500mL Vêtements adaptés aux conditions météorologiques Sifflet / Couverture de survie Téléphone portable chargé Paire de chaussures adaptée au trail en montagne Veste coupe-vent Réserve alimentaire (barres, gels...)	Gants Casquette ou tour de cou Lunettes de soleil Bande adhésive large (strapping) Veste imperméable

 **Les bâtons sont interdits sur l'ensemble des courses du TSB. Ceci pour des raisons de sécurité et principalement de respect de l'environnement.**

 **PAS DE BALISAGE SUR L'ULTRA BAUME, le parcours sera réalisé en itinérance il est donc IMPÉRATIF d'avoir la trace du parcours sur sa montre, et de pouvoir en assurer la recharge (ainsi que son TEL) si les batteries de ces équipements ne permettent pas de couvrir les 24h de course. Possibilité de contrôle sur toute la course et de disqualification si les appareils sont éteints**

 **Aucun gobelet (plastique, carton...) ne vous sera proposé sur les ravitaillements. Le gobelet réutilisable est obligatoire pour chaque coureur.**

 **Des contrôles de matériel pourront être faits au moment du départ ou sur le parcours. Tout coureur appelé à un contrôle est tenu de s'y conformer. En cas de refus, le coureur sera exclu de la course.**

Conformément à notre charte « **ECO-RESPONSABLE** » et à notre volonté de réaliser un évènement très respectueux de l'environnement, chaque coureur s'engage à respecter le présent règlement de course et à ne laisser aucun déchet sur son passage, à utiliser systématiquement un gobelet réutilisable, à respecter son environnement, les sentiers, et villages traversés ainsi que leurs habitants, l'équipe organisatrice, les bénévoles et les autres coureurs. Tout manquement à ces obligations pourra être sanctionné, jusqu'à la disqualification immédiate.

ARTICLE 9 – RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards pourront être récupérés chez notre partenaire **TERRE DE RUNNING Marseille**, situé au « 13 Av. Comtesse Lily Pastré, 13010 Marseille », du **27/02/2027 au 05/03/2027** midi.

Concernant les retraits sur le weekend de la course, les dossards pourront être récupérés :

- Le Vendredi 05/03/2027 à la Salle des Arcades Cuges-Les-Pins, de 14h à 18h
 - Pour l'**ULTRA BAUME** uniquement
- Le Samedi 06/03/2027 à la Salle des Arcades Cuges-Les-Pins, de 06h00 à 18h et selon la course :
 - **L'ULTRA BAUME** : de 06h00 à 06h30
 - **LA SKYBAUME** : de 09h00 à 13h30
 - Les courses du DIMANCHE : de 09h00 à 18h00
- Le Dimanche 07/03/2027 à la Salle des Arcades de Cuges-Les-Pins et selon la course :
 - **GRANDE BAUME** : de 05h15 à 05h45
 - **BOUCLE CUGEOISE** : de 06h00 à 08h30
 - **MANON DES SOURCES** : de 09h00 à 10h00
 - **TRAIL DES MINOTS** : avec autorisation parentale et pièce d'identité, de 08h30 à 09h00



Pas de possibilité d'achat de dossard le jour de course.

ARTICLE 10 – PROGRAMME

Le programme du weekend :

- **Le SAMEDI :**

SAMEDI 06 MARS	
RETRAIT DES DOSSARDS	Les dossards sont à récupérer à la Salle des Arcades de Cuges-les-Pins et selon la course : • L'ULTRA BAUME : de 06h00 à 06h30 • SKYBAUME : de 09h00 à 13h30 • Les courses du DIMANCHE : de 09h00 à 18h00 Pas de possibilité d'achat de dossard le jour de course.
7h00 L'ULTRA BAUME	Départ du trail de L'ULTRA à 07h00 Présentation des élites 15 minutes avant le départ Le briefing de course aura lieu 7 minutes avant le départ Arrivée des premiers participants prévue pour 18h00 environ
14H00 SKYBAUME	Départ du trail de la SKYBAUME à 14h00 Présentation des élites 15 minutes avant le départ Le briefing de course aura lieu 7 minutes avant le départ Arrivée des premiers participants prévue pour 15h10 environ
PODIUMS	16h30 - Podiums SKYBAUME

• **Le DIMANCHE :**

DIMANCHE 07 MARS	
RETRAIT DES DOSSARDS	Les dossards sont à récupérer à la Salle des Arcades de Cuges-les-Pins et selon la course : • Grande Baume : de 05h15 à 05h45 • Boucle Cugeoise : de 06h00 à 08h30 • Manon des Sources : de 09h00 à 10h00 • Trail des Minots : avec autorisation parentale et pièce d'identité, de 08h30 à 09h00 Pas de possibilité d'achat de dossard le jour de course.
06h15 GRANDE BAUME	Départ du trail de la GRANDE BAUME à 06h15 Présentation des élites 15 minutes avant le départ Le briefing de course aura lieu 7 minutes avant le départ Arrivée des premiers participants prévue pour 11h30 environ
09H00 BOUCLE CUGEOISE	Départ du trail de la BOUCLE CUGEOISE à 09h00 Présentation des élites 15 minutes avant le départ Le briefing de course aura lieu 7 minutes avant le départ Arrivée des premiers participants prévue pour 11H45 environ
10H30 MANON DES SOURCES	Départ du trail de la MANON DES SOURCES à 10h30 Présentation des élites 15 minutes avant le départ Le briefing de course aura lieu 7 minutes avant le départ Arrivée des premiers participants prévue pour 12h00 environ
09H30 TRAIL DES MINOTS	Départ du trail de la TRAIL DES MINOTS à 09h30 Le briefing de course aura lieu 15 minutes avant, soit à 09h15
PODIUMS	- Podiums Ultra Baume -> 11h00 Puis à partir de 13h00 et dans cet ordre : - Podiums Manon des Sources - Podiums défis SkyBaume + Manon des Sources - Podiums Boucle Cugeoise - Podiums défis SkyBaume + Boucle Cugeoise - Podiums Grande Baume - Podiums défis SkyBaume + Grande Baume

ARTICLE 11 – BARRIÈRES HORAIRES

Des barrières horaires sont imposées aux participants sur chaque course :

L'ULTRA BAUME :

- RAV1 – L'Espigoulier - KM 15.5 - 1200 MD+ : 10h15
- RAV2 – L'église Plan d'Aups - KM 37.5 - 2500 MD+ : 15h15
- RAV3 – L'hostellerie - KM 51.3 - 3400 MD+ : 19h00
- RAV4 – Le gros Chêne - KM 64.5 - 4100 MD+ : 22h00
- RAV5 – Riboux - KM 85.6 - 5000 MD+ : 02h30
- Arrivée : le Dimanche à 06h00

La GRANDE BAUME :

- RAV1 - Barre de pins de Simon - KM 11.6 - 850 MD+ : 08h45
- RAV2 - Le gros Chêne - KM 24.1 – 1625 MD+ : 11h45
- RAV3 - Riboux - KM 41.8 – 2450 MD+ : 14h45
- Arrivée : 17h30

La BOUCLE CUGEOISE :

- RAV1 - Barre de pins de Simon - KM 11.6 - 850 MD+ : 11h45
- RAV2 - Grand Vallon - KM 21 - 1660 MD+ : 14h30
- Arrivée : 15h45

La MANON DES SOURCES :

- RAV1 - Grand Vallon - KM 11.9 - 630 MD+ : 13h30
- Arrivée : 14h45

La SKYBAUME :

- Arrivée : 18h

Tout coureur n'ayant pas franchi ces barrières horaires dans les temps seront arrêtés et ne seront pas autorisés à continuer la course. L'organisation se réserve le droit de dévier ces coureurs. Des navettes pourront être mises à dispositions au niveau des ravitaillements. En cas de refus du coureur, l'organisation se dégage de toute responsabilité.

Cette disposition est mise en place pour la sécurité des coureurs mais aussi des bénévoles présents sur le parcours tôt le matin et jusqu'à l'arrivée du dernier concurrent dans des conditions hivernales pouvant être difficiles à affronter.

Des conditions de courses difficiles (neige, verglas, forte pluie, etc) ne peuvent pas entraîner un allongement de ces barrières horaires : au contraire elles imposeront une application stricte de cette disposition.



ARTICLE 12 – ASSISTANCE PERSONNELLE



Afin de garantir une parfaite équité sportive entre tous les participants, **l'assistance personnelle est strictement interdite sur l'intégralité de nos courses cette année**, y compris aux points de ravitaillement. Les proches sont invités à venir encourager les coureurs sur le parcours et aux zones de ravitaillement, mais toute aide matérielle ou physique entraînera la disqualification immédiate du coureur concerné

ARTICLE 13 – NOUVEAUTE : CHALLENGE INTERCLUB

Pour cette nouvelle édition, le Trail de la Sainte-Baume lance le Challenge Interclub. Ce défi vise à valoriser l'esprit d'équipe, la stratégie et la représentation des clubs sur l'ensemble de nos parcours.

1. Constitution des équipes Pour valider sa participation, chaque club doit former une équipe répondant strictement aux critères suivants :

- **Couverture totale des épreuves** : L'équipe doit être composée de **5 coureurs**, avec l'obligation d'aligner exactement un représentant sur chacune des 5 courses au programme.
- **Mixité obligatoire** : L'équipe doit être mixte et constituée selon l'un de ces deux schémas : soit **3 hommes et 2 femmes**, soit **2 hommes et 3 femmes**.

2. Inscription et avantage tarifaire Les clubs désireux de relever ce défi doivent impérativement se manifester auprès de l'organisation (via nos réseaux sociaux) **avant** de procéder à l'inscription en ligne des coureurs. Cette prise de contact préalable permettra d'enregistrer l'équipe dans le challenge et de faire bénéficier le club d'une **remise tarifaire** sur l'ensemble de ces 5 inscriptions.

3. Classement et récompenses Un classement spécifique au Challenge Interclub sera établi à l'issue de toutes les épreuves. Les **3 premiers clubs** de ce classement seront appelés sur le podium et récompensés lors de la cérémonie officielle de remise des prix.

ARTICLE 14 – RÉCOMPENSES

Tous les participants, homme ou femme, sont groupés dans une des catégories d'âge définies par la FFA. L'organisation du Trail de la Sainte Baume récompensera les catégories suivantes :

Pour chaque course :

- **SCRATCH** : Les 3 premiers (hommes et femmes) de chaque course
- **CATÉGORIE** : Le premier (homme et femme) de chaque course, et pour chacune des catégories

Les défis :

- **Défi Boucle Cugeoise + SkyBaume** : Les 3 premiers (homme et femme)
- **Défi Grande Baume + SkyBaume** : Les 3 premiers (homme et femme)
- **Défi Manon des Sources + SkyBaume** : Les 3 premiers (homme et femme)
- **Défi Ultra Baume + Grande Baume** : Le premier homme et la première femme

De nombreux lots seront distribués ; des produits locaux et éco responsables.

Un cadeau de bienvenue sera distribué à chaque inscrit, et un cadeau finisher sera remis à tous les coureurs qui franchiront la ligne d'arrivée !

Les récompenses ne seront remises qu'aux coureurs présents lors des podiums. (Aucune remise de lot ne pourra se faire par correspondance)



ARTICLE 15 – ABANDON - ASSISTANCE MÉDICALE

Si vous deviez abandonner il est impératif que vous en informiez un signaleur/bénévole le plus proche, et que vous lui remettiez la puce de votre dossard.

Si aucun membre de l'organisation n'est présent à proximité du coureur qui abandonne, ce dernier devra contacter le **poste SECU** dont le numéro **06 71 45 72 21** sera sur le dossard, course pour se signaler.

Les concurrents s'engagent à rejoindre l'arrivée par leur propre moyen du moment où l'état de santé le permet.

En cas d'accident/blessure grave : vous devez appeler le numéro poste SECU **06 71 45 72 21** indiqué sur votre dossard. Lors de votre appel, communiquez le parcours sur lequel vous vous trouvez, la distance parcourue depuis le départ et la nature de l'accident/blessure. Selon le lieu d'abandon, un rapatriement par véhicule sera possible (**en cas de blessure et sur AVIS MEDICAL uniquement**).

Si vous êtes témoin d'un accident ou d'une blessure grave, il est de votre devoir de donner l'alerte et de rester à proximité de la personne concernée jusqu'à l'arrivée des secours => un manquement à ce principe de bon sens vaudra disqualification.

Une équipe de secouristes et médecins sera présente sur le parcours afin d'intervenir rapidement. Ils seront habilités à :

- Mettre hors course tout concurrent dans l'incapacité physique de continuer l'épreuve
- Faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- Faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera

Concernant l'Ultra Baume, 2 postes de secours seront installés (à mi-parcours et à l'arrivée), sur lesquels seront disponibles des médecins et secouristes.

Un PC Sécurité se tiendra à la Salle des Mariages de Cuges-Les-Pins tout au long de la course.

ARTICLE 16 – MODIFICATION PARCOURS - ANNULATION – REMBOURSEMENT

- En cas d'annulation d'inscription par le concurrent – **Garantie INDIVIDUELLE ANNULATION SPORTIPS** :

Aucun remboursement n'est effectué après l'inscription sauf cas de force majeure (décès, maladie grave...). Le participant peut souscrire à une **Garantie individuelle Annulation** lors de son inscription via **SPORTIPS** et pourra, selon les conditions de celle-ci, se faire rembourser par l'assureur de la plateforme d'inscription :

Au moment de votre inscription en ligne sur le site **Sportips.fr**, vous pouvez souscrire une **Garantie Individuelle d'Annulation en option**, qui vous permettra d'être remboursé du montant de votre inscription (sauf les options : Repas, navette...) sur simple demande de votre part, effectuée jusqu'à 72h avant le départ de votre course.

Si vous n'avez pas choisi cette option, vous ne pourrez pas demander le remboursement de votre inscription. En cas d'annulation ou report général de l'épreuve, les conditions générales de l'organisateur s'appliquent... (remboursements, abandon...)

Cette garantie individuelle d'annulation n'est pas transférable vers la prochaine édition.

- ➔ **Aucune liste d'attente** ne sera gérée par SPORTIPS ni par le TSB, nous demandons aux coureurs qui n'auraient pas eu le temps de prendre leur place, de rester attentifs sur le nombre de places restantes directement sur SPORTIPS. Ce nombre de places pouvant en fonction des annulations/remboursements être remis en vente. **Une Bourse aux Dossards** permettra aux coureurs de se mettre en relation pour des échanges ou reprises de dossards.
- ➔ Les **changements de courses et remboursements** ne seront possible que jusqu'au **21/02/2027**. Après cette date, toute demande sera refusée.
- ➔ Si le coureur souhaite changer de course, vers une distance inférieure, aucun remboursement de la différence de prix ne sera effectué
- ➔ Si le coureur souhaite changer de course, vers une distance supérieure, alors il lui sera demandé de régler la différence de prix en fonction du tarif en vigueur au moment du changement. Et cela ne sera possible que s'il reste des places bien entendu.

- En cas d'annulation d'inscription par l'Organisateur :

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météorologiques trop défavorables ou sur demande des autorités administratives compétentes, avec l'accord de ces dernières, l'organisateur se réserve le droit de retarder le départ des courses, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires, voire d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs ne puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription. Un remboursement pourra être envisagé après étude des frais engagé par l'Organisateur.

ARTICLE 17 – ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance en responsabilité civile souscrite par l'organisateur.

Cette assurance en responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon ou de disqualification, la responsabilité de l'organisation est déagée.

ARTICLE 18 – RÉCLAMATION

Elles seront recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires au lieu d'arrivée auprès de l'Organisateur. Dans le cas où la réclamation ne serait pas recevable ou sans objet, l'Organisation se réserve le droit de sanctions et/ou poursuites.

Il sera possible également de déposer réclamation lors du retrait des dossards, en se signalant au responsable dossard.

ARTICLE 19 – PARC REGIONAL ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

L'épreuve du Trail de la Sainte Baume se déroule dans le cœur du **Parc naturel régional de la Sainte-Baume**, site classé **NATURA 2000**.

Natura 2000 est une politique environnementale issue de deux Directives européennes « Habitats-Faune-Flore » et « Oiseaux ». Elle a pour objectif la conservation d'espèces et de leurs milieux naturels rares et à protéger à l'échelle de l'Union européenne. Ces espèces et milieux sont alors qualifiés « d'intérêt communautaire ».

Dans ce cadre, l'organisation du Trail de la Sainte Baume souhaite mettre en place des mesures pour respecter et limiter son impact sur cet environnement.

C'est aussi l'effort de tous pour faire de cet évènement un trail éco-responsable, en participant au Trail de la Sainte Baume, nous comptons sur chacun de vous pour :

- Je covoiture pour limiter les trajets et optimiser les places de parkings.
- J'amène mon gobelet réutilisable et/ou mon camelbak/flasque. Il n'y aura pas de gobelets plastiques sur les ravitaillements (même à l'arrivée) afin de limiter les déchets.
- Je ne jette pas de déchets au sol avant, pendant et après ma course (emballage de barres énergétiques, gel, etc). Je suis conscient que le non-respect de cette règle est passible de disqualification immédiate.
- Je m'engage à respecter la faune et la flore en ayant conscience que ce sont des espaces naturels et protégés.
- Je trie au maximum mes déchets en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation. Je respecte les règles de tri sélectif.
- Je participe ainsi aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'évènement dans une démarche de développement durable.



ARTICLE 20 – DROIT A L'IMAGE

L'Organisation du Trail de la Sainte Baume est propriétaire du logo et visuels de cette course ainsi que de son nom. Elle se réserve le droit de poursuites en cas de plagiat.

L'Organisation du Trail de la Sainte Baume se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images de l'évènement (photographiques et vidéos).

En s'inscrivant, tout participant abandonne son droit à l'image. Les participants, autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants-droits, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Trail de la Sainte Baume, ou encore dans le cadre des animations mises en place, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit à effectuer, pour la création des contenus visuels, des survols en drone du parcours, des pelotons de course et des participants individuels.

ARTICLE 21 – DONNÉES PERSONNELLES ET RGPD

Les données personnelles communiquées par les participants ne sont destinées qu'au personnel habilité du Trail de la Sainte Baume, qui est l'association responsable du traitement de ces données, et à ces sous-traitants pour l'inscription et la chronométrie. Tous s'engagent à respecter la réglementation en matière de collecte et de traitement des données personnelles. Ces données ne sont utilisées qu'afin d'assurer le traitement des inscriptions, de la chronométrie et de la publication des résultats (dont live) des participants. Le sous-traitant intervenant pour les inscriptions en ligne est la société **SPORTIPS**, et la société intervenant pour la chronométrie est la société **SPORTIPS**.

Les participants sont susceptibles de recevoir par e-mail des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits.

